



WEBINAIRE DE PRESENTATION DE LA SCPP

> pour les producteurs Rap / Hip-Hop en France hexagonale et en Outre-mer.

> en partenariat avec la Fédérarap

8 janvier 2026



LES OBJECTIFS DU WEBINAIRE (16H A 17H30)



Présenter les OGC de la musique et les ayants droit



Présenter la SCPP (métier et missions principales)

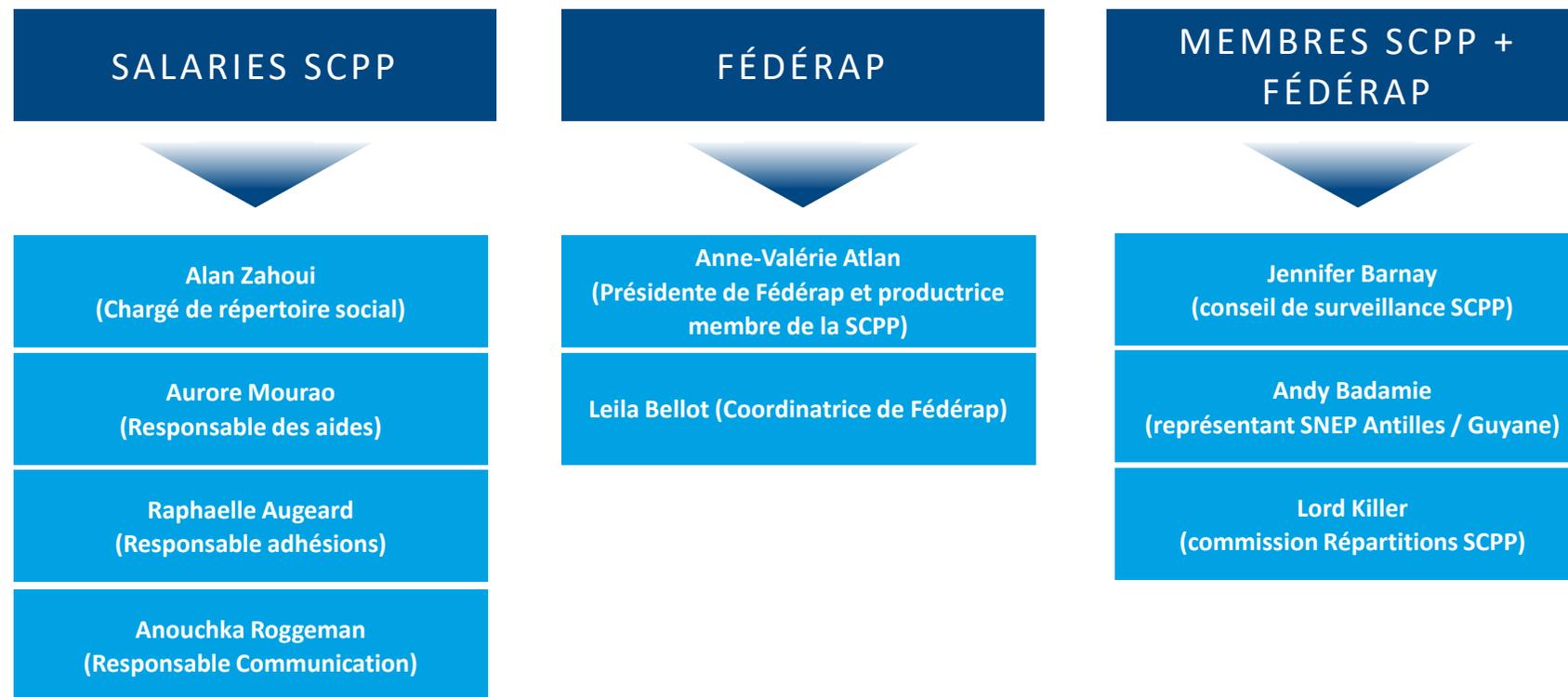


Apporter le témoignage de deux membres impliqués dans la vie de la SCPP : Jennifer Barnay et Lord Killer



Présenter le SNEP (Andy Badamie)

LES INTERVENANT(E)S



LE DEROULÉ DU WEBINAIRE

16h à 16h10	• Introduction et présentation de Fédérap et SCPP
16h10 à 16h50	<ul style="list-style-type: none">• Les OGC de la musique• Le métier de la SCPP• Les droits gérés par la SCPP• Le code ISRC• Les aides de la SCPP• Comment adhérer ?
16h50 à 17h10	• Retours d'expériences et témoignages
17h10 à 17h30	• Questions et réponses

FÉDÉRAP (PRESENTATION)

(par Anne-Valérie Atlan)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

fédérarap

fédération des musiques rap

Crée en 2023, Fédérarap est le **premier groupement réunissant les professionnels du rap** en France



Missions

Représentation

Représenter le rap auprès des institutions, défendre les intérêts des acteurs et actrices du rap.

→ Fédérarap siège dans des conseils et commissions des institutions et OGC (CNM, SCPP, SPPF, Sacem....)

Structuration

Accompagner les membres dans le développement de leurs activités et de leurs projets.

→ Conseil administratif, juridique et en subventions, formations, webinaires...

Information

Diffuser les informations utiles pour faciliter le quotidien des professionnel·les.

→ Newsletter, calendrier de subventions, veille...

Réseau

Mettre en relation les membres pour créer des opportunités et collaborations

→ Groupe Whatsapp, réunions, antennes régionales

SCPP

SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

Conseil d'administration



Anne Valérié Atlan,
Productrice phono, audiovisuel de spectacles
éditrice, manageuse



Ulysse 2001
Artiste

Lord Killer
Producteur phono,
directeur de chaîne TV

Jennifer Barnay
Productrice phono,
juriste

Éric Bellamy
Producteur de spectacles

Andy Badamie
Editeur,
administrateur de la musique enregistrée

Béatrice Bonnefoi
Productrice phono et audiovisuel, manageuse

Leila Bellot
Coordinatrice et fondatrice

100+ membres

• Artistes

Rappeur·euses,
beatmaker·euses, DJ,
backeur·euses...

• Indépendant·es

Manager·euses, journalistes,
photographes, vidéastes...

• Structures

Labels, producteur·ices de spectacles, salles, festivals, médias, éditeur·ices, studios...

Sont représenté·es dans **Fédérat** et bénéficient du réseau et des avantages de l'association.

SCPP

SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES



rejoindre



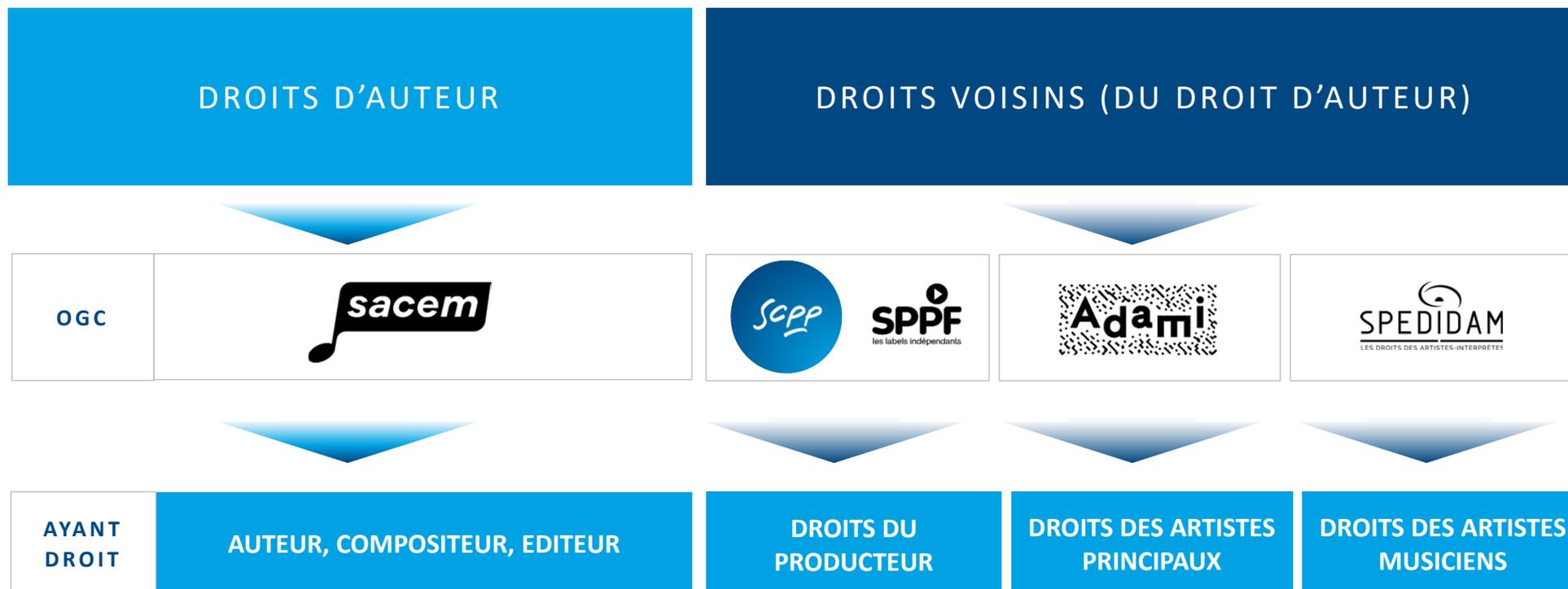
LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)

(par Anouchka Roggeman)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC) DE DROITS D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS



DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS MUSICAUX

DROITS D'AUTEUR

DROITS VOISINS DU DROIT D'AUTEUR

Depuis 1791

Depuis 1985

AUTEUR,
COMPOSITEUR,
EDITEUR

ŒUVRE



ARTISTES INTERPRETES
ET PRODUCTEURS

PHONOGRAMME





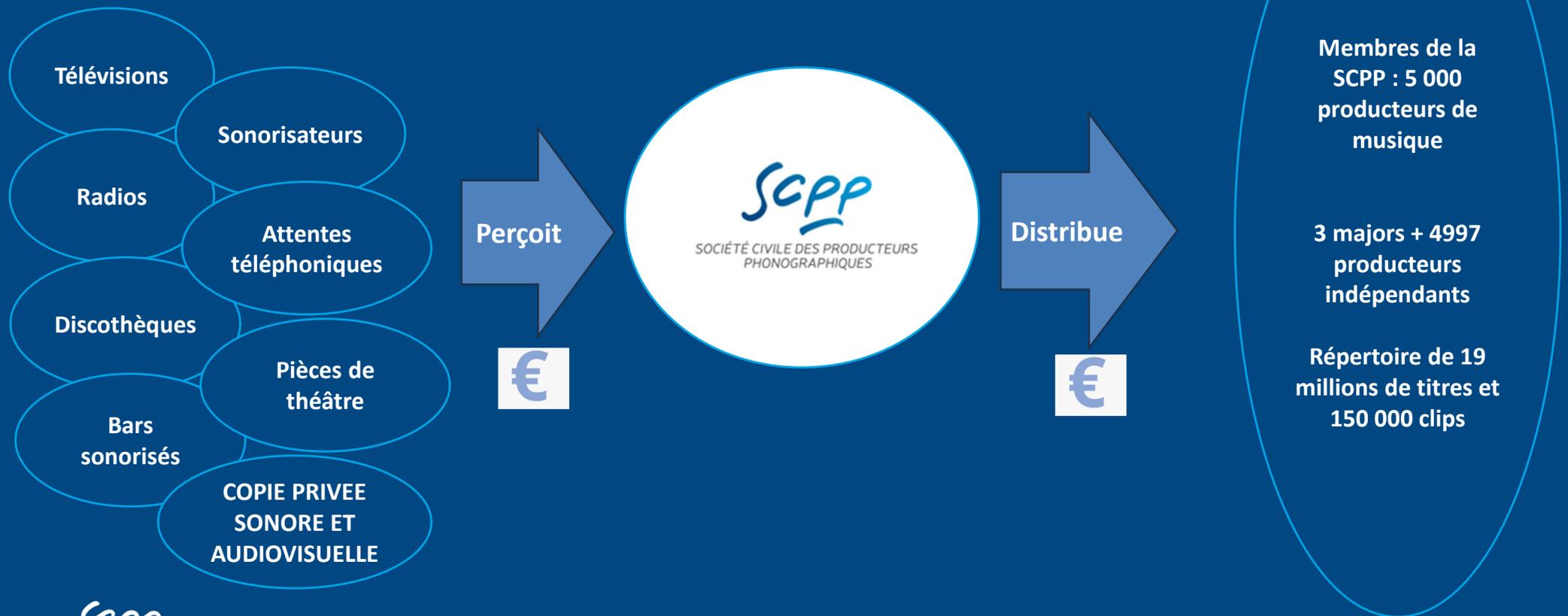
LA SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES (SCPP)

(par Anouchka Roggeman)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

LE METIER DE LA SCPP : PERCEVOIR ET REPARTIR LES DROITS DES PRODUCTEURS DE MUSIQUE



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

LES AUTRES MISSIONS DE LA SCPP

>> ATTRIBUER DES AIDES A LA CREATION DE TITRES (PHONOS) ET DE VIDEMUSIQUES ASSOCIEES A DES PHONOS

>> ATTRIBUER LES CODES ISRC EN FRANCE (LA SCPP EST L'AGENCE NATIONALE DES CODES ISRC)

GERER LES DROITS DES PRODUCTEURS DEMUSIQUE

(PERCEPTION AUPRES DES DIFFUSEURS ET UTILISATEURS ET REPARTITION AUX MEMBRES DE LA SCPP)

>> DEFENDRE LES DROITS DES PRODUCTEURS ET LUTTER CONTRE LA PIRATERIE (SERVICE ANTI PIRATERIE DE LA SCPP, AGENTS ASSERMENTES)

4 QUELS SONT LES DROITS DES PRODUCTEURS DE MUSIQUE ?

(par Anouchka Roggeman)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

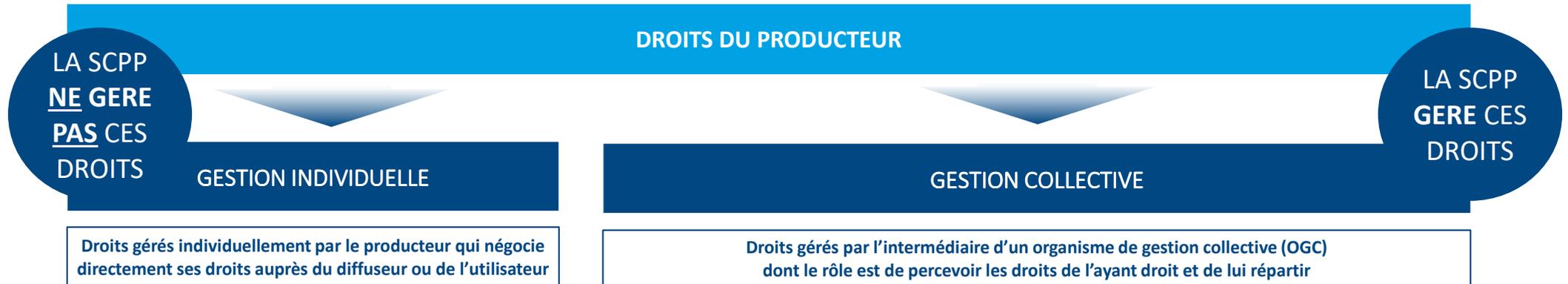
LES DROITS DU PRODUCTEUR DE MUSIQUE

Le Code de la Propriété Intellectuelle reconnaît au producteur le **droit exclusif d'autoriser ou d'interdire** :

- **La reproduction**
- **La communication au public**
- **La mise à disposition du public par la vente, l'échange, la location de ses enregistrements (phonogrammes et vidéomusiques)**

Mais de larges **exceptions** existent où les droits sont de simples droits à rémunération dans le cadre de licences légales, avec gestion collective obligatoire.

LES DROITS DU PRODUCTEUR : GESTION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE ?



Par exemple:

- Mise à disposition du public par la vente, par la location et/ou par transmission à la demande (streaming)
- Sonorisation d'un message publicitaire ou de certaines œuvres audiovisuelles (synchronisation)

GESTION COLLECTIVE : DANS QUELS CAS LES DROITS DU PRODUCTEUR SONT-ILS GÉRÉS PAR LA SCPP ?

Licence Légale : Gestion Collective
OBLIGATOIRE

Droits Exclusifs : Gestion Collective **VOLONTAIRE**

Rémunération
équitable (RE)

Copie privée sonore
(CPS) et audiovisuelle
(CPA)

« Droits phonos »

Attentes
téléphoniques

Droits TV

Droits des
vidéomusiques (clips)

Exemples



Diffusion des titres
à la radio, à la télévision,
dans les bars...

52 %



Rémunération sur les
supports d'enregistrement
type téléphones portables,
clés USB, tablettes, etc....

28 %



Utilisation de musique par
un sonorisateur qui diffuse
des titres dans une grande
surface, diffusion de
musique dans une pièce de
théâtre ou une exposition....

5 %



Utilisation de la musique
pour animer un message
d'attente téléphonique sur
le standard d'une société



Sonorisation de certains
programmes audiovisuels
(par exemple L'amour est
dans le pré)

5 %



Diffusion de clips à la
télévision. Par exemple
sur M6.

10 %

LE CODE ISRC

(par Alan Zahoui)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

UN NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION DES ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEOS

Il s'agit d'un **IDENTIFIANT UNIQUE** qui :

- **distingue** chaque enregistrement sonore et chaque vidéoclip,
- **identifie l'enregistrement** pendant toute la durée de vie du phonogramme,
- **facilite la traçabilité** des contenus et de leurs utilisations,
- est demandé/attribué par le **producteur initial** [le 1er producteur],
- doit être **encodé lors du mastering**.

Il **PERMET** de :

- identifier les enregistrements dans le monde entier et pourra vous être demandé par les différents acteurs du milieu (sociétés de gestion, distributeurs, plateformes digitales ...),
- simplifier le travail administratif,
- transmettre plus facilement le répertoire utilisé par les diffuseurs,
- identifier plus rapidement les titulaires de droits.

Le code ISRC est l'équivalent du code de Sécurité sociale pour chaque titre musical

LA COMPOSITION DU CODE ISRC



Les **DONNEES DE REFERENCES** attachées au code ISRC :

- **artiste principal** : nom de l'artiste ou du groupe tel qu'il apparait lors de la commercialisation,
- **titre**,
- **titre de la version**, titre alternatif ou sous-titre : ex Live in Paris, Mix étendu...,
- **type de contenu** : phonogramme ou vidéogramme,
- **date de 1ère publication**.

COMMENT DEMANDER UN CODE ISRC ?

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.ISRC.SCPP.fr

1

Vous êtes le producteur de l'enregistrement (celui qui finance), de nationalité Française ou votre production s'effectue sur le territoire français.

2

Créez votre compte: complétez les informations relatives à votre structure (personne morale ou physique) et joignez les pièces justificatives demandées en fonction du régime de votre structure.

3

Déposez vos demandes de codes ISRC :
complétez la liste des titres à immatriculer et les informations nécessaires (titre, interprète, durée si connue et année d'enregistrement)

4

Recevez par e-mail les codes ISRC attribués à vos enregistrements.
Les demandes seront traitées sous 48h, hors week-end et jours fériés.

La demande de code ne signifie pas que vous êtes membre de la SCPP

Les agrégateurs et distributeurs digitaux peuvent aussi distribuer des codes ISRC

Ce qui ne signifie pas qu'ils perçoivent les droits voisins de vos titres !

LES AIDES DE LA SCPP

(par Aurore Mourao)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

LES DIFFERENTS TYPES D'AIDES

Les aides à la création de phonogrammes

Les aides à la création de vidéomusiques

Les aides au marketing

Les aides à la formation

Les aides au versement d'avances minimales garanties

Les projets spéciaux

Toutes les informations :
www.scpp.fr (rubrique Aides)

COMMENT ADHERER A LA SCPP ?

(par Raphaëlle Augeard)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

QUI PEUT ADHERER A LA SCPP ?

5000
MEMBRES

La SCPP compte 5 000 membres parmi lesquels Universal Music France, Sony Music France, Warner Music France et plus des deux tiers des producteurs indépendants français.

PRES DE 70% DES
PRODUCTEURS
INDEPENDANTS EN
FRANCE

**LA SCPP GERE
LES DROITS DE STRUCTURES
DE TOUTES TAILLES,
DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE,
AUTO-ENTREPRENEUR
AUX SOCIETES INTERNATIONALES.**



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

LES CONDITIONS D'ADHESION

Le coût de
l'adhésion :
150 euros
remboursables en
cas de démission

LES CONDITIONS POUR DEVENIR MEMBRE DE LA SCPP :

- Producteur de phonogrammes
- Producteur de vidéomusiques
- Mandataire de producteur(s) phonographique(s) ou vidéographique(s)
- Cessionnaire des droits de producteur(s) phonographique(s). En effet un producteur de vidéomusiques ne peut pas adhérer à la SCPP : il doit être, en tout état de cause, producteur de phonogrammes ou/et détenir les droits de cinq phonogrammes au moins

Vous devez pouvoir justifier de 5 titres commercialisés sur des plateformes digitales légales de musique ou auprès d'un distributeur physique.

Toutes les informations : WWW.SCPP.FR – RUBRIQUE ADHESIONS



COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE LA SCPP?

(par Jennifer Barnay et Lord Killer)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

QUELQUES MOTS SUR LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION PHONOGRAPHIQUE (SNEP) ...

(par Andy Badamie)



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Anne-Valérie Atlan : valougold@gmail.com

Leila Bellot : contact@federap.info

Jennifer Barnay : jennbarnay.pro@gmail.com

Andy Badamie : lechewingum973@gmail.com

Raphaëlle Augeard : adhesions@scpp.fr

Aurore Mourao : aurore.mourao@scpp.fr

Anouchka Roggeman : anouchka.roggeman@scpp.fr





POUR PLUS D'EXPLICATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR LA CHAÎNE
YOU TUBE DE LA SCPP



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

merci



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES
14, Boulevard du Général Leclerc, 92527 Neuilly-Sur-Seine Cedex
T:+33(0)1 41 43 03 07 | F:+33(0)1 41 43 03 26 - www.scpp.fr